Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°52 du 30 novembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°19

DÉCISION N° 0-27074-2012/DEF/EMM/ROJ
modifiant la décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 portant création de la formation « Aquitaine ».

Du *26 novembre 2012*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-27074-2012/DEF/EMM/ROJ modifiant la décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 portant création de la formation « Aquitaine ».

Du 26 novembre 2012

NOR D E F B 1 2 5 2 3 2 8 S

Précédent Modificatif :

Décision n° 0-14156-2012/DEF/EMM/ROJ du 15 juin 2012 (BOC N° 28 du 29 juin 2012, texte 11).

Texte modifié :

Décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 (BOC N° 15 du 15 avril 2011, texte 13 ; BOEM 113.7) modifiée.

Référence de publication : BOC N°52 du 30 novembre 2012, texte 19.

La décision n° 0-7871-2011/DEF/EMM/ROJ du 17 mars 2011 est modifiée comme suit :

1. Remplacer le deuxième alinéa par le suivant :

« À compter du 5 novembre 2012, la frégate multimissions (FREMM) *Aquitaine* est basée à Brest. Elle est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN). ».

2. Supprimer le dernier alinéa.

3. Supprimer la note de bas de page « (1) n.i. BO ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,

Stéphane VERWAERDE.